

No. 25

Les Cahiers d'

O C I S C A

**CREER DES EMPLOIS POUR LES JEUNES GRACE A
L'AMENAGEMENT URBAIN**

Par Hubert Ngabmen

ORSTOM

MINREST



Emmanuel VAZARI

ISSN 1023-7631

Observatoire du Changement et de l'Innovation Sociale au Cameroun
Observatory of Change and Innovation in the Societies of Cameroon

**CREER DES EMPLOIS POUR LES JEUNES
GRACE A L'AMENAGEMENT URBAIN**

**Hubert Ngabmen
Décembre 1995**

Liste des institutions membres du Comité de pilotage d'Ocisca

<i>Direction de la recherche et de la Planification</i>	Jean-Blaise Nyobe, Directeur Charles Binam Bikoi, Conseiller en sciences sociales
<i>Institut National de Cartographie</i>	Paul Moby Etia, Directeur
<i>Direction Nationale de la Statistique et la Comptabilité Nationale</i>	Joseph Tedou, Directeur
<i>Ecole Nationale Supérieure Polytechnique</i>	Michel Gérard, Directeur
<i>Université de Dschang</i>	Samuel Domngang, Recteur
<i>ORSTOM</i>	Michel Molinier, Représentant
<i>Mission de Coopération et d'Action Culturelle</i>	Pierre Jacquemot, Chef de mission
<i>Caisse Française de Développement</i>	François Cappelle, Chef d'agence

Copyright

Ce document est protégé par les règles habituelles en matière de droits d'auteur. Toute copie de ce document, ou partie de ce document, est autorisée à condition d'en citer la source de façon explicite.

(C) OCISCA (MINREST-ORSTOM) 1995
N° ISSN : 1023-7631

Les Cahiers d'Ocisca
B.P. 1857 Yaoundé - Cameroun
Tél. : (237) 23.95.34

Présentation de l'auteur

Hubert NGABMEN est Ingénieur de Conception de Génie Civil et Urbaniste-Aménageur. Il mène des recherches dans le domaine de l'économie des transports dans les pays en développement. Après avoir travaillé pendant plusieurs années au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, il a été détaché à l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé où il est enseignant-chercheur au Département de Génie-Civil et Urbanisme (Laboratoire d'Aménagement Urbain).

Remerciements

L'auteur remercie son collègue Emile Tanawa du Laboratoire d'Aménagement Urbain de l'ENSP pour lui avoir proposé de réfléchir sur ce sujet à l'occasion d'une étude inscrite dans le cadre du Programme Jeunes-Villes-Emplois.

Les remerciements de l'auteur s'adressent également à tous ceux qui, par leurs suggestions et commentaires ont aidé à la rédaction finale de ce texte. Il s'agit plus particulièrement de Messieurs :

- Jean-Pierre Nana et Grégoire Tamo, administrateurs du CEPID, Centre d'Excellence pour la Production, l'Innovation et le Développement ;

- Faustin-Clovis Noundjeu, Directeur de l'Urbanisme au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

- Jean-Luc Dúbois, coordonnateur du programme OCISCA qui a, de plus, accepté de publier ce travail.

Enfin, cette publication a été rendue possible grâce aux financements du Ministère français de la Coopération et du Développement et de l'ORSTOM, Institut Français de Recherche pour le Développement en Coopération.

Résumé

Si la crise économique qui prévaut actuellement au Cameroun n'épargne personne, force est de constater que les jeunes sont une des catégories sociales parmi les plus affectées en ce qui concerne l'emploi. En effet, la réduction considérable de la demande de travail des entreprises et administrations, ajoutée à l'inadéquation du système de formation aux nouveaux profils demandés par le marché du travail, contraignent de nombreuses personnes, et plus particulièrement les jeunes, à se résigner au chômage. La gravité de cette situation appelle d'urgence une thérapie et celle-ci demande de sortir des sentiers battus pour trouver des solutions novatrices. C'est ce que l'auteur tente de faire dans cet article qui explore les opportunités existantes dans le domaine de l'aménagement urbain pour fournir des emplois aux nombreux jeunes urbains au chômage. L'auteur montre, par ailleurs, que le contexte institutionnel et les dispositifs financiers en vigueur avec l'option de libéralisation des activités économiques aide à la création d'emplois nouveaux.

Mots-clés : Cameroun, Développement urbain, Aménagement urbain, Emploi, Chômage, Jeunes.

Abstract

Everybody is presently suffering from the economic crisis in Cameroon but, concerning unemployment, the young people are among the most affected of the population groups. The decrease in the demand of labour by the private sector and the civil service, added to an inappropriate educational system, unable to answer to the needs of the labour market, has lead a lot of people, especially the young, to permanent unemployment. The seriousness of the situation asks for an urgent therapy which implies the finding of innovative solutions. Going in that way, the author presents examples of current actions providing employment to the unemployed young and opportunities that need to be explored in urban planning. The new institutional environment and the available financial instruments resulting from the liberalisation process are presently a help for the creation of new entreprises and the provision of employment.

Keywords: Cameroon, Urban Development, Urban Planning, Employment, Unemployment, Youth.

Préface

Sous la forme d'une série régulière, les Cahiers d'Ocisca présentent des études produites dans le cadre du programme de recherche intitulé Ocisca, Observatoire du Changement et de l'Innovation Sociale au Cameroun. Y sont développés des thèmes ayant trait aux comportements des différents acteurs économiques dans le contexte actuel de la crise économique et des politiques d'ajustement structurel qu'elle suscite. Les conditions de vie des ménages, l'examen des situations de vulnérabilité et de pauvreté, l'analyse des comportements sociaux, les innovations sociales, l'impact social des mesures d'ajustement comme la dévaluation, la conception de politiques sociales sont autant de thèmes dont le résultat des recherches et les études sont publiés dans cette série.

Les Cahiers sont conçus comme un médium au service de tous ceux qui veulent diffuser les informations recueillies par les différents observatoires, des analyses scientifiques de données d'enquête, et des travaux de recherches individuels effectués dans les domaines ci-dessus, ou d'actualité. L'objectif est d'informer les décideurs et les opérateurs économiques sur les recherches en cours et, dans la mesure du possible, de proposer des solutions concrètes aux problèmes qui les préoccupent.

C'est en conformité avec cette optique que ce numéro met l'accent sur la situation des jeunes de 15 à 34 ans, qui depuis l'effondrement du secteur privé et le gel des emplois de la fonction publique, sont en majorité au chômage quelque que puisse être le niveau de qualification acquis lors d'études primaires, secondaires ou supérieures. Pourtant de nombreuses possibilités d'emplois existent et l'auteur, maîtrisant bien les problèmes de l'aménagement urbain, propose des solutions dans les domaines de la voirie, de l'assainissement et de la collecte des ordures, de la surveillance des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone, des transports, de l'aménagement d'espaces verts, etc..

Il est certain que les quelques expériences qui existent en ce domaine ont déjà porté leurs fruits. Ainsi, à Yaoundé et à Douala, l'adressage urbain, d'une part, l'assainissement mené par le Programme Social d'Urgence, d'autre part, ont été à l'origine de nombreux emplois pour les jeunes au chômage. Mais, comme le suggère l'auteur, on pourrait systématiser ces expériences à l'ensemble du milieu urbain en favorisant l'établissement de processus de coopération entre les municipalités, ou les concessionnaires de services publics, et les associations de jeunes afin de maintenir en état la voirie et les réseaux de distribution d'eau, d'électricité et de téléphone.

Le contexte de réforme économique actuel génère aussi de nouvelles opportunités que pourraient saisir des jeunes imaginatifs et entrepreneurs. Par exemple, l'adressage urbain peut faciliter l'émergence de petites messageries spécialisées dans la distribution de courriers à domicile. De même, la fin du monopole des transports urbains laisse la place à de nombreux petits transporteurs qui peuvent mieux s'adapter à la demande des citoyens. Toute innovation de la sorte permet la création de nouvelles entreprises et génère des emplois.

Un certain nombre de dispositions réglementaires, malheureusement insuffisamment connues, fournissent un cadre juridique et un soutien financier aux auteurs de nouvelles initiatives. C'est le cas, notamment, des récents textes législatifs sur la liberté d'association, les sociétés coopératives et groupes d'initiative commune, et les groupes d'intérêt économiques. Des aides financières peuvent être obtenues dans le cadre de programmes nationaux comme le Programme de Développement Communautaire, le Fonds National de

l'Emploi, les aides en faveur des jeunes, etc... Elles sont complétées par les actions des principaux bailleurs de fonds qui encouragent toute initiative à travers le Fonds Spécial de Développement de la Coopération Française, les Actions incitatives de la Caisse Française de Développement, le Centre de Création d'Entreprises de Yaounde financé par la Coopération Canadienne, etc..

En fait, ce Cahier montre que si l'on veut résoudre le problème de l'emploi des jeunes il faut rechercher de façon systématique, au sein des divers secteurs de l'économie camerounaise, les créneaux qui offrent des opportunités d'emploi, en profitant du nouveau contexte économique. L'aménagement urbain est l'un d'entre eux, comme le montre l'auteur, mais que dire de la transformation de produits alimentaires déjà partiellement abordée par Isabelle Grangeret-Owona dans le cas de la banane (Cahier d'Ocisca n° 11) ou du tourisme qui demeure un énorme réservoir d'emplois potentiels. Autant de pistes de réflexions qui ouvrent la voie à de nouvelles recherches poursuivant celles présentées dans ce Cahier.

Jean-Luc Dubois
Coordonnateur d'Ocisca

Sommaire

Introduction

1. Quelques préliminaires

1. Essai de définition de l'aménagement urbain
2. Les jeunes : victimes privilégiées du chômage
3. Les enjeux de la création d'emplois pour/par les jeunes

2. L'aménagement urbain offre des possibilités de création d'emplois pour les jeunes

1. En matière de repérage urbain
2. En matière d'entretien de la voirie urbaine et d'assainissement
3. En matière de surveillance des réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone
4. En matière des transports urbains
5. Dans le domaine de l'embellissement urbain
6. Dans le domaine de l'eau potable
7. En matière d'assistance technique aux municipalités

3. Le cadre juridique et les modes de financement

1. Le cadre juridique
2. Les modes de financement

Conclusion

Références bibliographiques

Introduction

Le Cameroun, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, se caractérise par une croissance rapide de son urbanisation et par une population relativement jeune.

En ce qui concerne l'urbanisation, on note une croissance continue de la population citadine, même si la majorité de la population réside encore en zone rurale. Le taux d'urbanisation, proportion de la population vivant en ville, est passé de 28,5% en 1976 à 37,8% en 1987, 45,3% en 1995 et dépassera les 50% en l'an 2000, date à laquelle plus d'une personne sur deux vivra en ville. On estime qu'entre 1987 et 2000, on enregistrera une augmentation du nombre de villes franchissant les barres de 50.000 habitants (17 villes), de 100.000 habitants (9 villes), et de 200.000 habitants (5 villes). Alors que la population totale a cru au taux moyen annuel de 3%, le taux de croissance annuel moyen de la population urbaine est passé de 5,3% entre 1964 et 1976, à 5,6% entre 1976 et 1987, pour se stabiliser depuis lors autour de 5,4%. Dans la même optique, on peut souligner le poids démographique grandissant des deux métropoles que sont Douala et Yaoundé. En 2000, ces deux agglomérations concentreront 38,8% de la population urbaine nationale et 19,5% de la population totale contre respectivement 36,7% et 13,9% en 1987, 35,4% et 10,1% en 1976. Le taux moyen annuel d'accroissement démographique entre les recensements de 1976 et de 1987 a été de 5,3% pour Douala et de 6,8% pour Yaoundé, ce qui explique l'acuité des problèmes urbains qu'elles connaissent actuellement.

Les causes de cette urbanisation galopante sont de deux ordres : un accroissement naturel accéléré et une forte migration des ruraux en quête d'emplois et de "mieux-être", favorisée par l'amélioration du système des transports interurbains.

Concernant la jeunesse de la population, il convient de mentionner que la proportion des personnes âgées de moins de 15 ans est passée de 43,4% en 1976 à 46,4% en 1987. Ce qui augure des difficultés énormes en matière de scolarisation et d'emploi, et laisse entrevoir un alourdissement des charges financières incombant à la population active occupée et à l'État. La forme triangulaire à base élargie de la pyramide des âges est la traduction de cette jeunesse de la population. En 1991, près de 60% de la population avait moins de vingt ans¹.

Quand on considère la frange de la population de jeunes qui nous intéresse dans le cadre de cette étude, la tranche d'âge de 15 à 34 ans, on constate qu'elle est en croissance. Elle est passée de 30,8% de la population totale en 1981 à 31,6% en 1992 et se situera autour de 33% en 1997. On estime par ailleurs que "l'accroissement démographique des villes de Douala et de Yaoundé s'explique à 70% par l'affluence des jeunes de moins de 25 ans des deux sexes qui partent tant des zones denses que des régions moins peuplées du pays. Les motifs de cet exode sont multiples : disparités de revenus et des infrastructures entre la ville et la campagne, raisons psychologiques, scolarisation, etc..."². Cette explosion urbaine a pour corollaires :

- une saturation de la plupart des infrastructures et réseaux techniques urbains ;

(1) PNUD, "Rapport sur le développement humain au Cameroun - Résumé", p.4.

(2) MINPAT, VIème Plan Quinquennal de Développement Economique Social et Culturel 1986-1991, pp. 4-5.

- un accroissement du déséquilibre entre une demande excédentaire et une offre déficitaire de divers équipements collectifs et services urbains ;

- l'étalement spatial du périmètre urbanisé, qui s'opère au détriment des espaces périphériques jusque là destinés à l'agriculture, ou riches au plan écologique. Ce qui aggrave les difficultés de transport en raison de l'éloignement de ces nouvelles zones d'habitat des principaux centres d'activités, renchérit les coûts d'approvisionnement vivrier des agglomérations urbaines, et porte atteinte à l'environnement et à l'équilibre de l'écosystème ;

- une exacerbation des conflits fonciers ;

- le développement des quartiers d'habitat spontanés insalubres, sous-équipés et sous-intégrés ;

- l'accroissement du chômage et du sous-emploi ;

- la généralisation de la pauvreté et de la misère. Lucien Godin souligne que "au cours des 20 dernières années du siècle, le nombre de ménages pauvres aura doublé dans les zones urbaines, et reculé dans les zones rurales. On estime en effet qu'environ 10 millions de personnes viennent grossir chaque année les rangs de ces pauvres et que près de 500 millions de citadins, dont 50 millions en Afrique Sub-saharienne, vivront en l'an 2000 dans des conditions déplorables. Si la population d'une ville s'accroît à un rythme deux fois plus rapide que le rythme national, le nombre des pauvres augmente généralement à un rythme double ou triple de la ville dans son ensemble"³.

- la recrudescence des fléaux sociaux : alcoolisme, toxicomanie, délinquance juvénile, prostitution ;

- le développement de nombreuses maladies cardio-vasculaires dues aux stress, pulmonaires dues aux pollutions de l'air, hydriques liées aux pollutions de l'eau ;

A cet égard, Aaron Suh Neba écrit : "le développement des villes comporte toujours des aspects positifs et négatifs. Bien que les villes soient une marque de progrès, elles ont des problèmes qui, pour la plupart, semblent augmenter au fil du temps plutôt que de diminuer"⁴.

De même, Jacques Pelletier fait remarquer que "les agglomérations se développent, attirant hommes et richesses. Elles produisent le meilleur, mais aussi le pire. Le meilleur c'est leur rôle prépondérant dans la transformation et la croissance de l'économie, dans la division du travail, dans l'ouverture au monde moderne et dans l'évolution sociale et culturelle à partir des sociétés traditionnelles. Le pire c'est l'exclusion. L'exclusion prolongée des services essentiels : l'eau, l'hygiène, l'électricité, les transports, l'assainissement. L'exclusion du marché du travail, et par voie de conséquence, l'impossibilité d'occuper un habitat décent"⁵.

Assurer des conditions d'accueil et d'installation correctes pour ces nouveaux citadins et leur permettre de participer aux efforts de développement de la cité représente un véritable

(3) GODIN Lucien, "Préparation des projets urbains d'aménagement", p.3.

(4) AARON SUH NEBA, "Géographie moderne de la République du Cameroun", p. 79.

(5) ARNAUD Michel, VENARD Jean-Louis et VERGES Jean-François, "Coopération française pour le développement urbain", p 3.

défi aux pouvoirs publics, tant au niveau central que local. Relever ce défi constitue un enjeu capital pour le développement urbain et il impose que soit assuré, au profit du plus grand nombre :

- un accès à des terrains, réel défi foncier, pour abriter en toute sécurité les logements et les activités diverses des habitants ;

- des équipements collectifs de nature variée : sanitaire, scolaire, administratif, socioculturel, culturel. Les besoins en certains types d'équipements sont d'autant plus cruciaux que la population est assez jeune, c'est le cas des équipements scolaires par exemple.

- des infrastructures, réseaux et services urbains divers comme la voirie, l'adduction d'eau potable, l'assainissement, l'électricité, le téléphone, l'enlèvement des ordures, etc.. Il convient de rappeler que "l'efficacité des équipements et services urbains est une condition préalable à la productivité des activités économiques implantées dans les villes"⁶.

- des facilités d'emplois.

La satisfaction de ces besoins est du ressort de l'aménagement urbain qui peut y parvenir tout en favorisant la création d'emplois pour les jeunes. C'est ce qui est présenté dans les pages suivantes en trois parties. La première est consacrée à quelques préliminaires et généralités. Après une définition de l'aménagement urbain, nous montrons que les jeunes sont les victimes privilégiées du chômage et nous mettons en exergue les enjeux de la création d'emplois pour les jeunes. Dans la deuxième partie, nous exposons diverses possibilités de création d'emplois en relation avec l'aménagement urbain. Enfin, dans la dernière partie, nous présentons le contexte juridique et financier qui encourage toute initiative de création d'emplois en faveur des jeunes.

I. QUELQUES PRÉLIMINAIRES

1. Essai de définition de l'aménagement urbain

D'après le Petit Larousse illustré (1989), aménager "c'est transformer, modifier pour rendre plus pratique, plus agréable, etc.". L'aménagement urbain est donc un ensemble d'interventions volontaires faites dans une agglomération donnée en vue de satisfaire aux différents besoins des populations concernées et d'améliorer leur cadre de vie. Ces besoins peuvent être d'ordre fonctionnel, psycho-physiologique, esthétique, socio-économique, etc... Les interventions consistent principalement en la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de travaux d'infrastructures, d'équipements, de réseaux et services urbains divers, d'intérêt individuel ou collectif. Autrement dit, la construction d'un logement, d'un ouvrage d'art, la mise en oeuvre d'équipements collectifs et l'organisation d'un service de collecte des ordures sont autant de réalisations qui relèvent de l'aménagement urbain.

Pour Denis Rousseau et Georges Vauzeilles, "l'aménagement urbain se définit à la fois comme une politique, une économie, une technique. A partir de données écologiques et

(6) ARNAUD Michel, VENARD Jean-Louis et VERGES Jean-François, op cit, p.3.

sociologiques, il transforme un lieu en vue de lui donner une nouvelle utilisation et un nouveau mode de fonctionnement . Il participe à la morphogénèse de la ville"⁷ .

2. Les jeunes : victimes privilégiées du chômage au Cameroun

La crise économique que traverse notre pays depuis la deuxième moitié de la décennie 1980 se traduit par une dégradation de la situation de l'emploi. En effet, le taux de chômage qui était de 6,3% en 1976 est passé à 7,7% en 1987. En 1990, il se situait à plus de 20% et a considérablement augmenté depuis lors. Aussi certains ont pu dire qu'au Cameroun "le chômage est devenu la règle et l'emploi l'exception". De plus, le Rapport sur le Développement Humain au Cameroun de 1993 indique que 65,9% des chômeurs résident dans les villes.

Cette aggravation du chômage est le résultat :

- des licenciements de personnel ; ainsi en 1991/92 l'administration utilisait 183.646 agents contre près de 200.000 en 1986/87. En outre, le processus de mise en retraite automatique dès l'atteinte de la limite d'âge ou après 30 années de service a permis de porter l'effectif des retraités à 20.104 agents au début de l'exercice 1991/92. Dans le secteur privé, le nombre de personnes mises au chômage technique est passé de 3.980 en 1989/90 à 8174 en 1990/91 et le nombre de départs est passé de 13.196 en 1989/90 à 23.009 en 1990/91.

- des fermetures d'entreprises dont le nombre est passé de 539 en 1989/90 à 2.737 en 1990/91.

- de la forte diminution des possibilités de création de nouveaux emplois dans le secteur formel ou moderne. L'État qui a été pendant plus d'un quart de siècle après l'Indépendance le principal employeur envisage dans le cadre du PAS (Programme d'Ajustement Structurel) de réduire ses effectifs de 20.000 personnes en vue de réduire les dépenses salariales correspondantes. A cet égard, Augustin Oyowe⁸ souligne que "les solutions proposées par les programmes d'ajustement en cours, dans bon nombre de pays, ont abouti à des fermetures d'usines, un licenciement massif et une diminution des salaires et, contrairement à toute attente, n'ont guère créé d'emplois". Tous ces futurs licenciés viendront s'ajouter au nombre de chômeurs et de demandeurs d'emplois déjà existant. Le marché du travail se caractérise maintenant par un déficit croissant entre une offre de travail du secteur formel qui se réduit et une demande de travail en pleine explosion.

Parmi les personnes sans travail, et en quête d'un emploi, 85,2% n'ont jamais travaillé : ce sont les primo-demandeurs d'emplois, et 66% d'entre eux sont âgés de moins de 25 ans. Le phénomène de chômage touche donc davantage les jeunes et surtout les jeunes filles, 71% de celles au chômage ayant moins de 25 ans. Augustin Oyowe⁹ signale que dans les pays d'Afrique sub-saharienne, le taux de chômage des jeunes est plus de deux fois plus élevé que celui des adultes.

Au Cameroun, on observe le chômage des jeunes à 4 niveaux :

(7) ROUSSEAU Denis et VAUZEILLES Georges, "L'aménagement urbain", p.34.

(8) OYOWE Augustin, "L'emploi. Un défi des années90" in Le Courrier, n° 110, Juillet-Août 1988, p.54.

(9) OYOWE Augustin, op cit, p. 54.

- le chômage des jeunes diplômés qui est assez préoccupant en raison de sa forte progression. Le Gouvernement avait essayé de résoudre ce problème. Il avait procédé entre 1983 et 1985 au recrutement, dans la Fonction Publique, de près de 4.000 jeunes, diplômés de l'enseignement supérieur, sur 19.977 demandeurs d'emplois. Depuis 5.000 jeunes diplômés des facultés et grandes écoles arrivent sur le marché du travail chaque année selon le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Malheureusement, leur profil est rarement compatible avec les besoins du marché de l'emploi et ne leur permet guère de créer leur propre entreprise. A cet égard, J.L Nkomo, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Prévoyance Sociale du Zimbabwe et Président du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail (BIT) souligne, pour le déplorer, que "l'Afrique est la seule partie du monde où l'élite instruite est au chômage"¹⁰.

- le chômage des jeunes urbains qui est généralement consécutif au taux de déperdition scolaire élevé, à l'absence d'encadrement du milieu familial et à l'exode rural.

- le chômage des jeunes ruraux qui est observé à travers les conséquences de l'exode rural.

- le chômage des jeunes ayant perdu leur premier emploi du fait de la récession économique et qui devraient être la cible privilégiée du Fonds National de l'Emploi (FNE).

Même dans les pays industrialisés, le chômage des jeunes est un problème très préoccupant dans la mesure où il est souvent plus élevé que la moyenne : "En 1993 il était de 32,5% en Espagne, plus de 27% en Irlande et en Italie, plus de 20% en Finlande et en France"¹¹.

Ce qui est inquiétant en ce qui concerne le chômage, et particulièrement le chômage des jeunes, c'est qu'aucun signe ne permet de présager sa réduction dans un avenir proche. Cette sombre perspective est confirmée par le BIT qui mentionne dans un récent rapport que "dans le monde entier, à l'exception de quelques pays de l'Asie du Sud et de l'Est, la tendance est au maintien, voire à l'augmentation du chômage"¹². Ce rapport indique aussi que "les zones urbaines en Afrique sub-saharienne ont connu une forte augmentation du chômage et une chute considérable des salaires réels : seul le secteur non structuré se développe"¹³.

3. Les enjeux de la création d'emplois pour les jeunes

Ce rapport du BIT souligne par ailleurs que "la crise de l'emploi est accompagnée par la perte d'espoir, l'insécurité et l'aggravation des problèmes dus à l'exclusion sociale et à la pauvreté dans le monde entier". Résoudre la crise de l'emploi des jeunes est donc essentiel pour restaurer l'espoir et la justice sociale, et élever le niveau de vie de cette composante importante de la population sur laquelle se fonde l'avenir de toute nation. Ce rapport attribue cette crise à 3 causes :

(10) NKOMO J-L., "Afrique: fonder l'ajustement sur les ressources humaines", in *Travail* n° 8, Juin 1994, p. 40.

(11) DOOHAN John, "Chômage : un niveau encore jamais atteint" in *Travail*, n° 8, Juin 1994, p. 25.

(12) DOOHAN John, op cit, p.24.

(13) DOOHAN John, op cit, p. 24.

- le fléchissement des taux de croissance économique depuis les chocs pétroliers, vers le milieu des années soixante dix ;

- les changements structurels dans le système de production mondial, dus en grande partie à la croissance technologique et commerciale ;

- l'inadaptation des politiques passées (par exemple, les politiques de substitution aux importations en Amérique latine, ou l'économie à planification centralisée en Europe de l'Est) qui ont abouti à de faibles rendements.

Les perspectives en matière d'emplois au Cameroun sont assez sombres pour les jeunes. Leurs diplômes leur sont de peu d'utilité. Ils ne peuvent guère bénéficier d'une aide de la part de leurs tuteurs et/ou parents pour démarrer une quelconque activité. Il ne reste que quelques alternatives viables à court terme :

- rejoindre le secteur informel pour y exercer une activité. Mais un capital minimum est nécessaire pour entreprendre une nouvelle activité ;

- se lancer dans la rue pour y exercer de petits métiers. A ce sujet, Roland Pourtier fait remarquer que "le relâchement des encadrements familiaux et sociaux aidant, le nombre d'enfants rejetés à la rue ne cesse de croître. Ils grossissent le rang des désœuvrés"¹⁴ ;

- ou se livrer à des activités répréhensibles : prostitution, consommation et commerce de la drogue, banditisme, tous phénomènes actuellement en forte recrudescence et qui font que l'accroissement de la violence urbaine est devenue une préoccupation de l'heure.

On voit dès lors que la création d'emplois pour les jeunes est un enjeu important et qu'il mérite d'être au centre de toute politique de développement socio-économique. Si les possibilités de création d'emplois semblent saturées dans de nombreux secteurs d'activité, il n'en est pas de même pour le secteur de l'aménagement urbain qui offre encore à lui seul un gisement de créneaux porteurs qu'il convient d'explorer méthodiquement.

II. L'AMÉNAGEMENT URBAIN OFFRE DES POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES

L'urbanisation entraîne un accroissement de la demande en infrastructures, équipements collectifs, réseaux et services urbains divers. L'aménagement urbain ambitionne d'apporter des réponses idoines à ces besoins, en assurant la réalisation des études et des travaux qui auront été préalablement identifiés. Ce faisant, il permet de créer des emplois pour les jeunes.

Dans les développements qui suivent, nous distinguerons les emplois créés en fonction des trois niveaux d'instruction requis : niveau primaire, inférieur ou égal au CM2, avec ou sans CEPE, ou niveau N1 ; niveau secondaire, supérieur au niveau primaire et inférieur ou égal à la classe de terminale, avec ou sans baccalauréat, ou niveau N2 ; niveau supérieur, baccalauréat et plus, ou niveau N3.

(14) POURTIER Roland, "Afrique : capitales de la violence", in *Autrement Vivre*, n° 3, Lundi 6 Mars 1995, p. 6.

Notre objectif n'est pas de dresser un inventaire exhaustif de toutes les possibilités d'emplois qui peuvent être générées en faveur des jeunes par l'aménagement urbain. Ainsi nous n'évoquerons pas les emplois relevant des domaines de l'habitat ou du ramassage et du traitement des déchets urbains. Nous nous limiterons à quelques exemples susceptibles d'illustrer la problématique de ce papier. Dans chaque domaine considéré, nous ferons allusion aux initiatives existantes dont nous avons connaissance avant d'exposer nos propositions de création d'emplois qui ont toutes un souci de pérennité. La plupart des emplois identifiés ci-dessous supposent une plus grande décentralisation, transfert de compétences et de moyens par l'État au profit des collectivités publiques, communautés urbaines et communes urbaines d'arrondissement, et une volonté des pouvoirs publics à associer les populations aux prises de décisions et aux actions de développement urbain.

1. En matière de repérage urbain

Pour faciliter "la lisibilité urbaine" et permettre aux citoyens résidents comme aux touristes et autres visiteurs, de se repérer aisément dans la ville, il a été lancée une opération d'adressage des rues et de numérotation des maisons à Douala et à Yaoundé. Dans le cadre de cette opération plusieurs centaines d'emplois ont été créés pour les jeunes :

- à Douala, cette opération fait travailler 70 jeunes de niveau N2 et N3, occupant des postes aussi divers que ceux de peintres, de topomètres, de codificateurs, de dessinateurs, d'animateurs et de chefs d'équipe. Les chefs d'équipe sont des jeunes ingénieurs du génie urbain ou du génie civil. Ce projet est mené sous la conduite d'une ONG dénommée AIDL (Appui Intégré au Développement Local) qui emploie, notamment, un ingénieur du génie urbain à titre permanent.

- à Yaoundé, l'opération est supervisée par l'AFVP, mais avec la collaboration du CASS (Centre d'Animation Sanitaire et Sociale) de Nkolndongo, qui forme habituellement de nombreux jeunes aux différents métiers de l'animation urbaine. Cinq équipes de seize personnes de niveau N2 et N3 ont été constituées, soit un total de 80 emplois créés pendant 9 mois, du 15 août 1994 au 15 mai 1995.

Bien que ces emplois soient occasionnels, ils n'en permettent pas moins aux jeunes concernés d'avoir une occupation et d'acquérir une expérience professionnelle qu'ils peuvent ultérieurement valoriser soit en créant leur propre entreprise, soit en "se vendant" dans le cadre d'une embauche, aux éventuelles entreprises intéressées par le savoir-faire ainsi acquis. Cette facilitation du repérage urbain favorisée par cette opération d'adressage pourrait permettre aux jeunes de créer de petites entreprises de messagerie spécialisées dans la distribution des courriers à domicile.

2. En matière d'entretien de la voirie urbaine et d'assainissement

Avec la crise économique-financière, le lourd fardeau de la dette et le manque de liquidité, l'État et les municipalités se sont vus privés des moyens nécessaires aux travaux d'entretien des voiries urbaines. Aussi, le patrimoine routier se dégrade-t-il à un rythme accéléré. A Douala les routes sont si dégradées que certains quartiers de la ville peuvent désormais être considérés comme enclavés, par exemple la Cité des Palmiers, Log-Bessou, etc..

Si les ressources financières se sont raréfiées, il n'en n'est pas de même des ressources humaines qui ne cessent d'augmenter. Les pouvoirs publics n'ont pourtant pas su encore tirer le meilleur parti de cette richesse que constituent les hommes. La promotion de travaux à haute intensité de main-d'oeuvre constitue une solution alternative pour éloigner les affres du chômage et du désœuvrement, impliquer et responsabiliser les populations, notamment les jeunes, dans des actions d'entretien des voiries urbaines et d'assainissement pluvial.

a) Concernant l'entretien routier

Le réseau routier pourrait être découpé par les municipalités intéressées, en tronçons d'un kilomètre, par exemple. Un contrat de prestation de service pourrait ensuite être signé entre la municipalité et des associations de jeunes ou une fédération d'associations de jeunes, dont la constitution serait encouragée. Par ce contrat, l'entretien courant, bouchage des nids de poules, nettoyage des caniveaux, etc., de chaque kilomètre serait confié par la municipalité, à l'une des associations de jeunes. Ce travail demande des compétences de niveau N1, voire N2. D'autres emplois de niveau N3 pourraient être créés dans le cadre d'une Association des Jeunes Ingénieurs des Villes (AJIV) qui aurait pour mission de former, et d'encadrer au plan technique, les membres des associations des jeunes, impliqués dans les travaux d'entretien routier. Chaque membre de l'AJIV pourrait s'occuper de l'encadrement d'une dizaine d'associations de jeunes, correspondant au suivi d'une dizaine de kilomètres de voies.

Pour mener à bien leurs tâches, les membres des associations de jeunes devront bénéficier d'un appui en matière de formation pour acquérir les compétences et aptitudes techniques nécessaires à l'accomplissement du travail. Pour ce faire, les municipalités pourraient passer un contrat avec l'AJIV qui assurerait la formation en même temps que l'encadrement des associations de jeunes sur le terrain. Se rajouterait à cet appui en matière de formation, une aide financière tenant lieu de petite rémunération et incitant à entrer dans le marché du travail. De plus, les municipalités auront à fournir les outils (pioches, pelles, brouettes) et matériaux (terre, ciment, etc...) nécessaires pour effectuer les travaux.

A Douala, comme à Yaoundé, des jeunes ont déjà fait preuve de leur volonté à effectuer de tels travaux, à travers les opérations d'entretiens routiers qu'ils initient de façon spontanée dans divers quartiers. Ces opérations appelées "motivation" consistent, à s'organiser en groupes équipés d'une brouette, de pioches et de pelles pour transporter la terre et combler les nids de poules qui parsèment les chaussées, et de solliciter de la part des automobilistes, une contribution en argent, ou "motivation" comme contrepartie du travail ainsi accompli. Il est un préalable rarement oublié avant d'entamer le travail, c'est celui consistant à présignaliser l'intervention à l'aide d'un panneau sur lequel est inscrit "motivation". Ces jeunes ont intuitivement perçu l'impact positif de leur action sur la durée de vie des véhicules. A cet égard un rédacteur du quotidien Cameroon Tribune considère que ces jeunes constituent une véritable "armée du salut" pour les automobilistes.

Les pouvoirs publics pourraient formaliser cette responsabilisation des associations de jeunes en matière d'entretien routier en reconnaissant leur action et en encourageant leur constitution. Ainsi, en considérant qu'il y a près de 600 kilomètres de voies à Yaoundé et en confiant un kilomètre de voie à chaque association d'au moins 5 personnes, minimum exigé pour la constitution des Groupes d'Initiatives Communes, on pourrait créer près de 3.000 emplois.

Il faut souligner que les difficultés d'entretien des voies urbaines sont d'autant plus grandes qu'il s'agit de chaussées bitumées. Un rapport de la Banque Mondiale¹⁵ comparant les avantages et inconvénients réciproques de chaussées bitumées et de chaussées en pavés auto-bloquants opte pour ce deuxième mode de revêtement. Les chaussées avec des revêtements bitumineux présentent, en effet, deux inconvénients. D'une part, toute déficience de qualité lors de la réalisation conduit à une ruine rapide de la chaussée. D'autre part, la réhabilitation de la chaussée impose, en général, sa complète reconstruction. Le renforcement est rarement calculé en considérant la chaussée existante comme couche de fondation. Il en résulte que la valeur résiduelle de ce type de chaussée est comprise entre 0 % et 25 % du coût d'investissement initial.

Par contre, les chaussées en pavés auto-bloquants de béton présentent beaucoup d'avantages tant au plan économique que de l'emploi :

- une exécution médiocre du pavage n'entraîne généralement qu'une perte d'uni, sans mettre en cause le comportement mécanique de la structure de la chaussée ;

- on peut donc recourir, sans risque significatif aux services de petites et moyennes entreprises locales peu expérimentées et faire appel à une main-d'oeuvre jeune et peu qualifiée ;

- la valeur résiduelle demeure importante, de l'ordre de 80% du coût de l'investissement, même à l'issue d'une longue période. En cas de déformation importante, comme la nécessité de réaliser des tranchées, les pavés peuvent être récupérés avec peu de pertes et le coût de la réfection se limite à la dépose, à un nouveau réglage-compactage et à la repose. Le "capital matériau" que constitue la structure est ainsi conservé dans sa quasi-intégralité.

- le besoin d'entretien d'une chaussée pavée est extrêmement réduit et la sensibilité à un défaut d'entretien est minime. Avantage considérable quand on pense à la difficulté des communes à faire face aux besoins d'entretien de leur réseau routier.

- contrairement aux chaussées bitumées, les chaussées pavées se caractérisent par un coût au m² peu sensible au nombre de m² réalisés, alors que pour obtenir des prix unitaires raisonnables, les techniques bitumineuses requièrent des seuils d'opération supérieurs à 500 millions FCFA.

- le nombre de petites et moyennes entreprises de bâtiments est beaucoup plus important que celui des entreprises capables d'entreprendre des travaux routiers surtout lorsqu'il s'agit de réaliser des couches en bitume. L'expérience d'autres pays africains a montré que les entreprises de bâtiment s'adaptaient très bien à la réalisation des voiries pavées, activité nettement plus proche de leur métier de base que la réalisation de chaussées bitumées. En conséquence, l'appel d'offre s'adresse à un nombre plus important de petites et moyennes entreprises susceptibles de réaliser les travaux avec un minimum de sécurité, ce qui accroît les chances de succès.

(15) BANQUE MONDIALE, "République du Cameroun. Projet d'assistance technique au secteur urbain. Opération pilote de travaux générateurs d'emplois".

b) Concernant l'assainissement pluvial

Il faut signaler le succès du Programme Social d'Urgence (PSU) qui s'inscrit dans le cadre du volet social du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Ce programme comporte trois volets : assainissement urbain, éducation et santé. Un budget de 18 milliards F.CFA est alloué pour les 18 mois d'exécution de ce programme. Selon l'administrateur du PSU, "le premier objectif de ce programme concerne l'assainissement urbain qui porte sur le balayage des rues, l'enlèvement des ordures ménagères, le désherbage et le curage des caniveaux. L'assainissement urbain a plusieurs sous-volets : désinfection de la ville, appui à la création des réseaux d'eau et d'électricité, création des espaces verts". C'est "la réponse du gouvernement à trois phénomènes : la crise économique, les effets négatifs des mesures d'ajustement structurel, les effets négatifs de la dévaluation du franc CFA. De plus, il constitue un projet à haute intensité de main d'oeuvre destiné à lutter contre le chômage, et plus spécifiquement le chômage des jeunes"¹⁶.

A Yaoundé, le PSU a été lancé le 24 novembre 1994 et 1.700 éboueurs y travaillent et sont encadrés sur le terrain par une vingtaine d'ONG. A Douala, le PSU a démarré le 15 Mars 1995 avec 600 personnes encadrées par 15 ONG et il est prévu qu'il atteigne prochainement 2.500 personnes.

Le PSU a un caractère temporaire puisqu'il est prévu pour 18 mois. C'est une solution ponctuelle à des problèmes permanents ; il n'est, par ailleurs, opérationnel qu'à Douala et Yaoundé. C'est pourquoi nous suggérons que pour répondre aux besoins de permanence et de pérennité les associations de jeunes se voient confier à travers tout le pays les tâches actuellement réalisées dans le cadre du PSU à Douala et à Yaoundé (balayage des rues, enlèvement des ordures ménagères, etc.). A Douala et Yaoundé, ceci permettrait que ces associations prennent le relais du PSU évitant que son arrêt n'entraîne une recrudescence de l'insalubrité de ces métropoles.

3. En matière de surveillance des réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone

Les associations de jeunes peuvent, suivant les mêmes principes passer des contrats de surveillance de réseaux avec les concessionnaires : la SONEL (Société Nationale d'Électricité) pour l'électricité, la SNEC (Société Nationale des Eaux du Cameroun) pour l'eau potable, et l'ACTEL (Agence Commerciale des Télécommunications) pour le téléphone. De telles prestations de service, dont l'enjeu financier est appréciable, sont devenues nécessaires quand on remarque :

- le nombre de poteaux et de fils électriques endommagés à la suite d'accidents de la circulation routière, dont les auteurs restent inconnus et qui imposent aux concessionnaires la réhabilitation des réseaux et le règlement de contentieux liés à ces accidents : dédommagement des clients dont les équipements électriques ont été détériorés, etc..

- le volume impressionnant de m³ d'eau perdus à la suite de rupture des canalisations d'eau potable consécutives soit à des travaux, soit à des accidents. Des sommes importantes sont ainsi dépensées chaque année par la SNEC pour les réparations de telles pannes.

(16) CAMEROON TRIBUNE n° 5828 du 17 Avril 1993, p. 3.

- le nombre de contentieux en matière de téléphone dus aux coupures de lignes consécutives à des accidents d'origines diverses.

La pertinence de ces propositions se trouve accrue par le fait qu'il est envisagé de privatiser l'exploitation de ces réseaux.

4. En matière des transports urbains

L'un des secteurs qui a le plus durement subi les effets négatifs de la dévaluation du franc CFA est sans conteste celui des transports, notamment urbains. En effet, le Cameroun importe la totalité des véhicules nécessaires au fonctionnement de son économie. Le doublement du prix de ces véhicules, consécutif à la dévaluation, s'est traduit par une réduction considérable de la demande solvable de ces biens et par une réduction de l'offre de transport urbain. Réduction accentuée avec l'arrêt des activités de la SOTUC (Société des Transports Urbains du Cameroun) à Yaoundé et à Douala, depuis le 20 février 1995.

Pourtant les besoins en matière de transports urbains pour les personnes comme pour les marchandises n'ont fait que croître. Il en résulte un profond déséquilibre entre l'offre et la demande de transport qui s'exprime par quelques indicateurs comme l'accroissement de la durée de recherche et d'attente d'un moyen de transport aux carrefours de Yaoundé et de Douala, par exemple ; la surcharge systématique des taxis et autres véhicules, ou l'exploitation privée de transports urbains par des véhicules pick-up ou des camions non aménagés à cet effet.

L'arrêt des activités de la SOTUC correspond à la fin du monopole d'exploitation des transports urbains qui lui avait été concédé pour 25 ans lors de sa création en 1973. La levée de ce monopole s'inscrit dans le cadre de la libéralisation des activités économiques. Elle s'est concrétisée par la mise en place, depuis avril 1995, d'une procédure simple d'octroi d'autorisations provisoires d'exploitation par véhicules de 15 places au minimum, de lignes de transports urbains aux opérateurs économiques privés qui le désirent. 17 lignes ont été ainsi attribuées à Douala et 13 à Yaoundé.

Cette nouvelle disposition est susceptible de générer de nombreux emplois, notamment pour les jeunes. En effet, pour transporter 100 personnes dans un bus SOTUC il fallait 2 employés, le conducteur et le receveur. Il faut maintenant 7 minibus de 15 places pour une capacité équivalente, ce qui génère 14 emplois dont 12 nouveaux ; ou bien 20 taxis de 5 places, ce qui génère 20 emplois dont 18 nouveaux.

Les jeunes de la tranche d'âge que nous avons considéré dans cette étude, de 15 à 34 ans, peuvent occuper ces emplois de chauffeurs et de receveurs d'autant plus facilement que aucun niveau scolaire n'est exigé pour l'obtention du permis de conduire ou du certificat de capacité pour les taxis ; et que les âges planchers fixés par les textes réglementaires sont respectivement :

- de 18 ans pour les candidats aux permis de catégories A (motocycles avec ou sans side-car et tricycles à moteur de plus de 125 cm³), B (véhicules de moins de 10 places et d'un poids total en charge n'excédant pas 3.500 kg), F (véhicules de la catégorie B, spécialement aménagés pour tenir compte de l'infirmité du conducteur) et G (vélomoteurs et tricycles à moteur de 50 à 125 m³).

- de 21 ans pour les candidats aux autres catégories de permis de conduire, à savoir : catégories C (véhicules de marchandises de plus de 3 500 kg et dont la remorque éventuelle n'excède pas 750 kg), D (véhicules de transport en commun de plus de 9 places dont la remorque éventuelle n'excède pas 750 kg) et E (véhicules de catégories B, C, et D attelés d'une remorque de plus de 750 kg) ainsi que pour les permis de conduire spéciaux (transport d'enfants et certificat de capacité).

Ainsi les jeunes âgés de 18 à 34 ans, de n'importe quel niveau scolaire, peuvent trouver dans le secteur des transports urbains des emplois de type N1, N2, N3. Une enquête effectuée en janvier 1995 dans la ville de Yaoundé a montré que 35% des "transporteurs illégaux tolérés" desservant les quartiers périphériques ont le niveau du primaire (N1), 59% ont le niveau secondaire (N2) dont 41,6% le niveau secondaire premier cycle, et 6% ont fait des études supérieures (N3).

L'arrêté n° 1013/A/MINT/DT du 3 août 1993 réglementant le permis de conduire stipule que "l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur doit s'effectuer dans les établissements agréés par le Ministre chargé des transports et dénommés auto-écoles". "Seuls les candidats ayant suivi une formation de conduite dans une auto-école peuvent se présenter à l'examen du permis de conduire". En rendant ainsi obligatoire le passage par une auto-école pour apprendre la conduite, cet arrêté ouvre d'autres perspectives d'emplois que les jeunes âgés de moins de 21 ans et titulaires du BEPC peuvent exploiter, en embrassant les métiers de moniteur d'auto-école ou de directeur technique d'auto-école, qui sont des emplois de types N2 et N3, après avoir subi avec succès l'examen du CAPEC (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Conduite).

Le décret n° 94/033/PM du 2 février 1994 qui fixe les conditions et les modalités d'exploitation à titre onéreux des "moto-taxis" pour le transport public de personnes sur le territoire national, à l'exception des villes de Yaoundé et de Douala, offre de nouvelles possibilités d'emplois pour les jeunes dans le domaine des transports. L'enclavement de certains quartiers, le mauvais état et l'étroitesse des voies qui y conduisent, font que les "motos-taxis" sont indispensables et jouissent souvent d'un monopole de fait, les taxis et les minibus ne trouvant aucun intérêt à s'y rendre. Il est donc souhaitable que les motos-taxis soient autorisées le plus tôt possible à Douala et à Yaoundé offrant par là même de nouvelles possibilités d'emplois pour les jeunes.

Pour terminer, signalons que d'autres opportunités existent pour les jeunes sous-scolarisés concernant le transport des marchandises sur courte distance à l'aide de pousse-pousse ou en qualité de porteurs-accompagnateurs dans les marchés.

5. Dans le domaine de l'embellissement urbain

La loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche, et le décret d'application n° 94/436/PM du 23 août 1994 obligent les communes urbaines à respecter un taux de boisement au moins égal à 800 m² d'espace pour 1000 habitants. Ces textes prévoient aussi d'autres mesures telles que l'institution d'une journée de l'arbre et d'une prime de sylviculture.

Ces dispositions législatives et réglementaires ouvrent des possibilités de création d'emplois comme sylviculteurs, paysagistes, horticulteurs. L'exploitation et la valorisation des zones marécageuses qui existent dans les villes et qui représentent le lieu privilégié de

développement des anophèles, vecteurs de paludisme, et autres agents pathogènes, devraient d'ailleurs être une priorité de l'aménagement urbain.

6. Dans le domaine de l'eau potable

Depuis septembre 1993, la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC) a décidé de privatiser l'exploitation des bornes fontaines qui sont devenues payantes au prix minimal de 5 F.CFA par seau de 10 litres. Pour être gérant d'une borne fontaine, il faut justifier d'une résidence effective dans le quartier des installations et verser à la SNEC une caution de garantie de 100.000 F.CFA..

Cette décision a permis l'émergence d'un nouveau métier, celui de fontainier ou revendeur d'eau. De nombreux jeunes de niveau N1 et N2 peuvent être employés comme fontainiers, soit pour le compte de particuliers, soit pour le compte d'une communauté dans le cadre d'un comité de gestion des bornes fontaines. Ainsi, par exemple, le groupement GRET/AFVP a initié un projet de construction de 20 bornes fontaines à Yaoundé et de réhabilitation de 10 bornes fontaines à Bafang qui permettra la création de 30 emplois directs pouvant être occupés par des jeunes. L'animation des populations bénéficiaires de ces bornes fontaines et le suivi de leur exploitation sont confiés à des ONG, le CASS de Nkolndongo pour la ville de Yaoundé et le CERFAP pour la ville de Bafang.

7. En matière d'assistance technique aux municipalités

L'urbanisation anarchique, sous la forme d'habitat spontané sous-équipé, des villes s'explique, entre autres, par l'insuffisance en ressources humaines des communes chargées d'assurer la maîtrise de l'occupation des sols.

Pourtant, depuis plusieurs années, l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé forme des ingénieurs du génie urbain qui sont au fait des problèmes de développement urbain et sont capables d'appuyer au plan technique les municipalités. Ces jeunes ingénieurs pourraient offrir leurs prestations dans le cadre de l'AJIV, Association des Jeunes Ingénieurs des Villes, comme nous l'avons proposé plus haut. L'AJIV pourrait signer des contrats avec les municipalités qui le désirent pour assurer des prestations concernant l'audit ou le diagnostic urbain des villes dépourvues de plans d'urbanisme qui se développent de façon désordonnée, le conseil technique en matière de gestion et planification urbaine, l'identification et le montage de projets de développement sous les formes exigées par les organismes de financement.

A travers tous ces exemples, on peut noter la diversité des possibilités d'emplois en faveur des jeunes qu'offre le secteur de l'aménagement urbain. Il se situe en dehors du circuit informel, revêt donc un caractère légal et permet de réduire les aléas dus à la précarité. En effet, ces emplois peuvent s'inscrire dans des cadres juridiques favorables et bénéficier des possibilités de financement existantes.

III. LE CADRE JURIDIQUE ET LES MODES DE FINANCEMENT

Il faut signaler, pour s'en féliciter, l'existence dans le domaine de l'aménagement urbain de dispositifs législatifs et financiers coordonnés par les pouvoirs publics qui permettent aux jeunes de créer des emplois durables pour eux-mêmes, sous forme d'auto-emploi, ou pour d'autres jeunes comme créateurs d'entreprise et employeurs.

1. Le cadre juridique

a) La loi sur la liberté d'association

La loi n° 90/53 du 19 décembre 1990 définit l'association comme "la convention par laquelle des personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices". Cette loi a allégé la procédure de création des associations. Les enquêtes de moralité de l'ancienne loi de 1967 ont été supprimées, et un délai de 2 mois maximum a été imposé à l'autorité préfectorale pour entériner la déclaration de l'association en cours de création. Les jeunes peuvent tirer avantage de cette loi pour s'associer et créer des emplois pour eux-mêmes, voire pour d'autres jeunes.

b) La loi sur les sociétés coopératives et les groupes d'initiative commune

D'après les textes de la loi n° 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune et de son décret d'application n° 92/455/PM du 23 novembre 1992, "les sociétés coopératives, les groupes d'initiative commune et leurs unions sont des organisations autonomes et privées qui appartiennent à leurs membres. Elles sont administrées, financées et contrôlées par ceux-ci. Leurs activités se déroulent sans intervention de l'État, sous réserve des dispositions de la présente loi et de son décret d'application, ou de conventions librement consenties et résiliables".

L'action des sociétés coopératives ou des groupes d'initiatives communes concerne toutes les branches d'activités économiques qui ont été définies par les statuts selon l'intérêt des membres. Une société coopérative, ou un groupe d'initiative commune, a une existence légale à compter du jour où un certificat attestant de son inscription au registre lui est délivré par le responsable relèvant du Ministère de l'Agriculture. L'inscription est automatiquement acquise en cas de silence de ce responsable après un délai de deux mois à compter de la date de réception de la demande.

c) La loi relative aux groupements d'intérêt économique

La loi n° 93/015 du 22 décembre 1993 institue les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) selon laquelle "un GIE est une entité résultant d'une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes physiques ou morales s'engagent à mettre en œuvre tout ou partie de leurs moyens pour une période déterminée, en vue de faciliter et/ou développer leur activité économique, chaque membre conservant sa personnalité juridique".

2. Les modes de financement

a) Le Programme de Développement Communautaire

Le PRODEC est l'un des huit modules du projet Dimensions Sociales de l'Ajustement (DSA) qui visait à atténuer les effets sociaux de l'application du Programme d'Ajustement Structurel.

Le PRODEC a pour cible les pauvres urbains. Il gère une enveloppe globale de 4 milliards de F.CFA, sur financement Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement, en faveur de quatre provinces pilotes : le Littoral, le Nord, le Nord-Ouest et le Centre. Il intervient au profit "des populations dont les revenus ne permettent pas un accès

facile aux nécessités de base ; des ménages n'ayant pas accès aux services sociaux de base, à l'infrastructure essentielle ou à toute autre forme d'aide ; des femmes et enfants démunis". Il finance sous forme de dons, ou de prêts, les projets non agricoles : petites infrastructures sociales au profit de la communauté, services sociaux communautaires dans les domaines de l'hygiène de la santé, de l'éducation, de la formation et de l'alimentation ; appui à la formation et à la gestion ; activités génératrices de revenus sous forme de micro-entreprises initiées par des groupes ou des entrepreneurs individuels.

Le montant alloué à une opération est au maximum de 7,5 millions F.CFA, qu'il s'agisse d'un don pour les projets non productifs à caractère social ou d'un prêt pour les projets productifs générateurs de profits. Il convient de souligner que quelque soit le type de financement, don ou prêt, le bénéficiaire doit fournir un apport personnel d'au moins 25% du coût total avec au moins 10% en liquide en cas de don et au moins 15% en liquide en cas de prêt. Les prêts pour les projets productifs sont accordés à un taux d'intérêt de 15% avec un remboursement en 3 ans maximum avec un différé d'un an.

b) Le Fonds National pour l'Emploi

Le Fonds National pour l'Emploi (FNE) est une autre des huit composantes du projet Dimensions Sociales de l'Ajustement. Il a été créé en avril 1990 et son fonctionnement est devenu effectif en mai 1991. Sa mission est de promouvoir l'emploi. Il bénéficie d'un financement tripartite d'un montant total de 6,89 milliards de F.CFA venant de l'État pour 1,21 milliard de F.CFA, de la Banque Africaine de Développement pour 3,42 milliards de FCFA, et de la Banque Mondiale pour 2,26 milliards de F.CFA. Il vise à accroître les possibilités d'emplois, diffuser des informations sur le marché du travail, favoriser l'insertion des jeunes à la recherche d'un premier emploi et la réinsertion des travailleurs licenciés, financer et suivre des programmes concernant la formation sur le tas, l'auto-crédation d'emploi, la création des micro-entreprises.

Ces objectifs sont réalisés par trois types de programmes :

- l'auto-emploi permettant à un demandeur d'emploi de générer son propre emploi indépendant avec une aide allant jusqu'à 1.500.000 F.CFA ;
- la micro-entreprise qui concerne les entrepreneurs dont le projet est susceptible de créer plusieurs emplois et propose une aide comprise entre 1.500.000 F.CFA et 20.000.000 F.CFA.
- la formation des demandeurs d'emploi, pour faciliter leur insertion/réinsertion dans les métiers de l'entreprise. Cette formation de courte durée - moins d'un an - se fait soit de manière formelle, soit en apprentissage sur le tas. Les jeunes diplômés, les licenciés et ceux qui quittent le système scolaire peuvent bénéficier de ces programmes de formation en s'engageant à supporter une partie du coût de la formation.

Dans le cas des deux premiers programmes, les financements du FNE sont accordés sous la forme de prêts jusqu'à concurrence de 80% du coût du projet. Les 20% restant représentent l'apport personnel exigé de la part du bénéficiaire. Les remboursements se font au taux d'intérêt de 12% avec une durée maximale de cinq ans et un différé pouvant atteindre un an.

c) La cellule de suivi des programmes d'emploi et des aides en faveur des jeunes

Cette cellule est créée par l'arrêté n° 0222/A/MINAT/SG/DAJC du 1er septembre 1993 du Vice-Premier Ministre chargé de l'Administration Territoriale. Elle est chargée, en liaison avec des structures similaires dans les provinces et départements de :

- constituer une banque de projets communaux susceptibles de promouvoir l'emploi et les aides en faveur des jeunes ;
- planifier les cibles et les quotas annuels d'emplois par province, en fonction du budget et du compte administratif de chaque commune ;
- d'évaluer et d'orienter les actions entreprises par les collectivités publiques locales dans le domaine de l'emploi et des aides en faveur des jeunes ;
- de veiller à la régularité juridique des initiatives communales en matière d'emploi et d'aides en faveur des jeunes ;
- de rechercher et de diffuser les informations sur les opportunités d'emploi et de parrainage des jeunes en milieu urbain comme en milieu rural ;
- de centraliser et d'analyser les informations et données statistiques relatives à l'emploi et aux aides dispensées aux jeunes ;
- de préparer les réunions inter-ministérielles consacrées à l'examen des questions relatives à l'emploi des jeunes".

De plus, il est intéressant de noter que les communes sont encouragées à instituer des aides financières et matérielles aux jeunes âgées de 35 ans au plus pour leur "permettre de s'installer et d'entreprendre des activités dans les secteurs agricole, piscicole, pastoral, artisanal, semi-industriel ou de prestation de services". Ces aides sont de trois types. Une prime d'apprentissage accordée à ceux qui désirent acquérir une formation dans les métiers suivants : plomberie, électricité, froid et climatisation, maçonnerie, menuiserie, couture et broderie. Une prime de subsistance délivrée pendant 1 an maximum à ceux qui créent leur entreprise pour assurer leur subsistance jusqu'à l'entrée en exploitation de celle-ci. Une prime d'installation en nature : matériels, matériaux, équipements, divers, etc.

Le montant de la prime d'apprentissage est égal à celui de la prime de subsistance et varie de 45.000 F.CFA à 60.000 F.CFA par trimestre. Quant à la prime d'installation, elle varie en fonction de l'importance de l'activité, de l'exploitation et du coût des matériels. Chaque commune est autorisée à verser chaque année le montant de ces primes dans un compte bancaire ouvert au nom de la commune et fonctionnant comme un compte hors-budget. Ce compte est alimenté en recettes par les subventions de la commune et les aides financières publiques ou privées.

A cet égard, il y a lieu de déplorer le fait que les communes font rarement appel à la générosité publique en vue du financement de la création d'emplois permanents en faveur des jeunes. Pourtant, le chômage des jeunes est devenu tellement préoccupant pour les pouvoirs publics comme pour la population, qu'il est probable que bien des organismes nationaux ou internationaux, des entreprises privées, et même des particuliers, seraient prêts à aider

financièrement toute commune, réputée pour sa gestion efficace et transparente, à promouvoir la création d'emplois à travers des projets à haute intensité de main d'oeuvre et générateurs de revenus.

Conclusion

Dans les pages précédentes, nous avons montré diverses opportunités d'emplois pour les jeunes. On peut retenir les quelques idées-forces suivantes :

- l'aménagement urbain a pour vocation de fournir aux citoyens des infrastructures, réseaux, équipements et services urbains leur permettant de vivre dans de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité, de confort, de sécurité et d'équilibre psycho-physiologique. L'aménagement urbain, dans le contexte actuel de manque de ressources financières, peut toutefois remplir sa mission en valorisant les ressources humaines disponibles, notamment en impliquant des jeunes à tous les stades de son déroulement, études de faisabilité, réalisation, exploitation et maintenance. Il contribuera ainsi à la résorption du chômage des jeunes dont nous avons montré que les conséquences socio-économiques pouvaient être dramatiques.

- Les opportunités d'emplois dans le domaine de l'aménagement urbain sont très variées. Elles mériteraient d'être exploitées par les municipalités comme par les jeunes qui veulent créer leurs propres emplois.

- Ces opportunités se sont accrues avec les réformes réglementaires et institutionnelles réalisées dans le cadre de la libéralisation des activités économiques. Un cadre juridique souple existe actuellement qui facilite les initiatives de création d'emplois. On gagnerait à informer les jeunes sur les dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

- Des organismes et dispositifs financiers sont disponibles pour aider à la création d'emplois. Les jeunes gagneraient à être informés de ces possibilités. L'apport personnel, en nature et en numéraire, généralement exigé par les bailleurs de fonds représente souvent un obstacle difficile à surmonter pour la plupart d'entre eux, de même que les taux d'intérêt souvent élevés, de 12 à 15 % voire plus. Une politique de promotion de l'emploi pourrait prévoir, dans certaines circonstances, une réduction de l'apport personnel ou des taux bonifiés plus faibles.

- la mise en commun des efforts, des connaissances et des moyens individuels dans un cadre associatif ou communautaire est une excellente approche. En effet, aujourd'hui plus que jamais, la maxime "l'union fait la force" traduit le moyen le plus efficace pour arriver à générer des activités nouvelles et des emplois.

Références bibliographiques

- AARON SUH NEBA, 1987, *Géographie moderne de la République du Cameroun*, 2ème édition, ed. Neba, Camden USA, 211p.
- MINPAT, 1986, *VIème Plan Quinquennal de Développement Économique Social et Culturel (1986-1991)*, Yaounde, 325 p.
- MINPAT, 1993, *Indicateurs démographiques sur le Cameroun*, Yaounde.
- Banque Mondiale et Groupe Huit-Breef, 1989, *Finances communales et perspectives de développement municipal au Cameroun*, Rapport final, Washington, 13 p.
- ARNAUD Michel, VENARD Jean-Louis et VERGES Jean-François, 1990, *Coopération française pour le développement urbain*, Ministère de la Coopération et du Développement et CCCE, Paris, 90p.
- ROUSSEAU D. et VAUZEILLES G., 1992, *L'aménagement urbain*, collection Que sais-je ? n° 2664, PUF, Paris, 126p.
- GODIN L., 1987, *Préparation des projets urbains d'aménagement*, Banque Mondiale, Washington, 217p.
- Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, 1993, *Plan d'urgence pour l'emploi des jeunes*, Yaounde, 16p.
- NKOMO J-L., 1994, "Afrique : fonder l'ajustement sur les ressources humaines", in *Travail* n° 8, juin 1994, pp. 38-40.
- DOOHAN J., 1994, "Chômage : un niveau encore jamais atteint" in *Travail*, n° 8, juin 1994, pp. 24-27.
- POURTIER R., 1995, "Afrique : capitales de la violence", in *Autrement Vivre*, Spécial Copenhague 95, n° 3, lundi 6 mars 1995, ENDA, Copenhague, 8p.
- PNUD, 1991, *Rapport sur le développement humain au Cameroun - Résumé*, Yaoundé, 9 p.
- OYOWE A., 1988, "L'emploi. Un défi des années 90" in *Le Courrier*, n°110, juillet-août 1988, pp. 54-55
- BANQUE MONDIALE, *Projet d'assistance technique au secteur urbain. Opération pilote de travaux générateurs d'emplois*. Washington.
- CAMEROON TRIBUNE, 1993, n° 5828 du 17 avril 1993, Yaounde.

Liste des Cahiers parus ou programmés

Cahier N°1, "Le programme OCISCA: cadre théorique et orientations de recherche" par l'équipe d'animation d'Ocisca (en préparation).

Cahier N°2, "Du passé re-composé au futur improbable: les observatoires ruraux d'Ocisca comme mode opératoire d'une recherche impliquée" par Georges Courade, Mars 94, Ocisca, Yaounde, 31 p.

Cahier N°3, "1991-1993 : Évolutions majeures dans la zone cacaoyère" (observatoire de Yemessoa) par l'équipe de l'Observatoire de Yemessoa, Avril 94, Ocisca, Yaounde, 35 p.

Cahier N°4, "Bafou 1993 : Renforcement des inégalités sociales, menaces sur la fertilité des sols" par l'équipe de l'Observatoire de Bafou, Juin 1994, Ocisca, Yaounde, 28 p.

Cahier N°5, "Mesurer la pauvreté : systèmes d'information et cadres d'analyse" par Jean-Luc Dubois, Avril 94, Ocisca, Yaounde, 33 p.

Cahier N°6, "Yemessoa, auto-provisionnement et apport extérieur dans la consommation alimentaire en période de crise" par Michel Simeu Kamdem, Mai 94, Ocisca, Yaounde, 17 p.

Cahier N°7, "Impact de la dévaluation sur l'habitat" par C. Peltang, T. Tamo Tatietsé and L. Mbumbia, Juillet 94, Ocisca, Yaounde, 38 p.

Cahier N°8, "Le village cacaoyer du Sud du Cameroun sous le choc de la dévaluation : le cas de Yemessoa" par Athanase Bopda, septembre 94, Ocisca, 17 p.

Cahier N°9, "Human Development through a Universal Development Initiative: a Practical Agenda" by Emmanuel Yenshu, August 94, Ocisca, Yaounde, 23 p.

Cahier N°10, "Migrants de retour et développement rural : le cas de Yemessoa" par Laurent Manga Bela, Septembre 94, Ocisca, Yaounde, 30 p.

Cahier N°11, "Quelle place pour l'agriculture familiale dans le secteur de la banane au Cameroun ?" par Isabelle Grangeret-Owona, Octobre 94, Ocisca, Yaounde, 37 p.

Cahier N°12, "Les planteurs de café et de cacao du Sud-Cameroun dans le tourbillon de la crise, de la libéralisation et de la dévaluation" par Samuel Ndembou, Décembre 94, Ocisca, Yaounde, 33 p.

Cahier N°13, "Quel avenir pour l'exploitation des bas-fonds de l'Ouest Camerounais dans le contexte de la dévaluation du Franc CFA ?" par Emil Hacheu Tchawe, Novembre 94, Ocisca, Yaounde, 31 p.

Cahier N°14, "The Impact of the CFA Franc Devaluation on the Cost of Production and Net Revenue of four Food Crops in Dschang", by Mathieu Ngouajio and Emmanuel Foko, January 95, Ocisca, Yaounde, 18 p.

Cahier N°15, "Les problèmes de financement de l'agriculture vivrière à Bafou", par Emmanuel Foko, Février 95, Ocisca, Yaounde, 17 p.

Cahier N°16, "Les attitudes de survie des femmes à Yaounde", par Chantal Guimapi, Mars 95, Ocisca, Yaounde, 40 p.

Cahier N°17, "The Effects of Structural Adjustment Programme on Cameroon's Major Exports Cocoa, Coffee and Cotton" by Aloysius Ajab Amin, April 95, Ocisca, Yaounde, 28 p.

Cahier N°18, "Libéralisation, dévaluation : bientôt la relance de la caféiculture à Bafou", par l'équipe de l'observatoire de Bafou, Mai 95, Ocisca, Yaounde, 34 p.

Cahier N°19, "The Participation of the Cameroonian Woman in Community Development", by Rebecca Amin, June 95, Ocisca, Yaounde, 23 p.

Cahier N°20 "Transformation et distribution des produits de la pêche artisanale : le rôle des femmes fumeuses de poisson à Limbe", par Oumarou Njifonjou, Juillet 95, Ocisca, Yaounde, 28 p.

Cahier N°21, "Regards sur le développement social : Ensemble des réflexions et propositions d'actions émises par les équipes d'OCISCA", Rapport de synthèse du séminaire sur le Développement Social, 25 et 26 octobre 1994, Monastère du Mont Febe, Août 95, Ocisca, Yaounde, 27 p.

Cahier N°22, "Plus de besoins pour moins d'argent et plus d'activités pour moins de pouvoir d'achat", par l'équipe de l'Observatoire de Yemessoa, Septembre 95, Ocisca, Yaounde.

Cahier N°23, "The Problem of Decreasing Income and Increasing Cost of Health Care in Cameroon" by Aloysius Ajab Amin, October 95, Ocisca, Yaounde, 18 p.

Cahier N°24, "Crise et déscolarisation en milieu rural. Le cas du village de Bafou" par André Kamga, Novembre 95, Ocisca, Yaounde, 21 p.

Cahier N°25, "Créer des emplois pour les jeunes grâce à l'aménagement urbain" par Hubert Ngabmen, Décembre 95, Ocisca, Yaounde, 27 p.